

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-559.1 abrogeant le Règlement SH-559 décrétant un emprunt et une dépense de 333 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le chemin de Sainte-Flore.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 9 août 2023

Me Chantal Doucet
Greffière